



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déclarations incohérentes du Gouvernement en matière de confinement

Question écrite n° 27827

Texte de la question

M. Bruno Bilde alerte M. le Premier ministre sur les dernières déclarations publiques de ses ministres ayant pour conséquence une absence totale de lisibilité des règles de confinement décrétées par le Gouvernement. En effet, alors que le pays est confronté à la plus grave et à la plus brutale crise sanitaire de son histoire récente, le Gouvernement s'est mobilisé, malheureusement bien tardivement, pour répondre à l'urgence et lutter contre la propagation du covid-19. Depuis le mardi 17 mars 2020 à midi, les Français doivent rester chez eux à l'exception de quelques déplacements nécessaires et dérogatoires. Depuis une semaine, les messages de la communauté médicale insistent sur l'ardente et vitale obligation de ce confinement, qui permet de limiter la circulation du virus et donc d'aider les personnels soignants à sauver les malades les plus affectés. Si les mesures de restriction sont acceptées et respectées par la majorité des citoyens, il n'en demeure pas moins que les dernières prises de parole de certains ministres ont semé le trouble et le flou sur la conduite à tenir. En quelques jours, les Français ont entendu des messages contradictoires et tout simplement incohérents à l'aune du contexte actuel. M. le ministre des solidarités et de la santé rappelle quotidiennement le mot d'ordre « restez chez vous » en réaffirmant que le civisme sauve des vies. M. le ministre de l'intérieur a communiqué sur le renforcement des contrôles de police en déclarant que la meilleure façon de combattre le covid-19 est de rester chez soi. Le 23 mars 2020 encore, au 20h de TF1, M. le Premier ministre a annoncé une limitation plus stricte des déplacements et la fermeture des marchés ouverts. Et en même temps, Mme la ministre du travail a sermonné vertement et maladroitement les entreprises du BTP en leur demandant de faire travailler leurs salariés. Le 24 mars 2020 sur RMC, M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a lancé un grand appel aux Français sans activité à aller travailler dans les champs pour aider les agriculteurs et par conséquent à quitter le confinement. Cette cacophonie gouvernementale est de nature à déstabiliser les Français et à minorer l'impérieuse nécessité du confinement qui reste la meilleure stratégie pour freiner l'épidémie. L'intérêt national et la sécurité du peuple français imposent au Gouvernement de se coordonner sérieusement et de bannir définitivement l'amateurisme de son mode d'action. Après avoir été trop tardif et trop léger, le Gouvernement n'a plus le droit d'être trop confus. Si nous sommes en guerre, il faut que les ordres soient clairs. Il lui demande comment il compte remédier à ces problèmes.

Texte de la réponse

La lutte contre l'épidémie de Covid-19 a conduit le Gouvernement à prendre des mesures de réduction des contacts ou de « distanciation sociale », qui découlent d'une stratégie de freinage progressif et rapide de l'épidémie, appuyées sur des mesures nationales que les préfets peuvent, lorsque les circonstances locales le justifient, renforcer. Ainsi le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 interdit les déplacements de personnes hors de leurs domiciles et constitue la mise en place du confinement proprement dit. Pour l'heure, la priorité du Gouvernement reste que ce confinement soit respecté le plus strictement possible afin de ralentir la diffusion du virus et la charge qui pèse sur nos hôpitaux. S'agissant de la stratégie de sortie du déconfinement, le Gouvernement travaille à la préparation de ce plan qui permettra d'apporter les réponses aux questions légitimes que se posent nos concitoyens et de nombreux secteurs d'activité. La détermination du Gouvernement

est totale et les services de l'Etat sont pleinement mobilisés pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27827

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2391

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3246